

LE QUOTIDIEN *THE ART DAILY NEWS* DE L'ART *WEEK~END*

Votre abonnement annuel
pour

19 € / mois
pendant 12 mois



NUMÉRO 614 / VENDREDI 30 MAI 2014

LE LOUVRE-LENS SE PENCHE SUR LES DÉSASTRES DE LA GUERRE

p.4

* p.8 À LOUVAIN, LES RAVAGES
DE LA GUERRE VUS
PAR LES ARTISTES

* p.9 PARIS : DES RÉSULTATS
CONTRASTÉS
EN ARTS DÉCORATIFS
ET EN DESIGN



WWW.LEQUOTIDIENDELART.COM

2 euros

La Fondation Vasarely va récupérer 400 œuvres

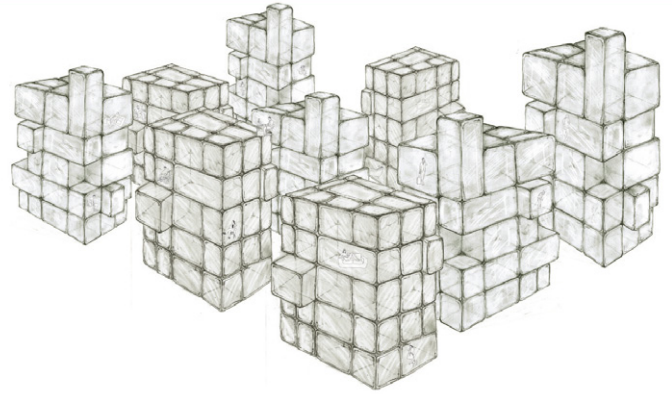
La cour d'appel de Paris a annulé le 27 mai une sentence arbitrale de 1995 qui privait la Fondation Vasarely, à Aix-en-Provence, de 400 œuvres données par l'artiste Victor Vasarely, en autorisant la Fondation à s'acquitter de ses dettes vis-à-vis des héritiers (soit un quart des 900 millions de francs légués par l'artiste à la fondation) par la donation d'œuvres inaliénables. Cette décision vient clore près de 20 ans plus tard le litige entre la fondation, alors dirigée par Michèle Taburno, épouse en seconde noce de Jean-Pierre Vasarely, fils de l'artiste, et les héritiers Vasarely. « Il s'agit d'une fausse action en justice privée, explique Pierre Vasarely, fils de Jean-Pierre et actuel président de la fondation. Nous étions face à un montage juridique consistant en un accord qui prévoyait le retour des œuvres aux héritiers dont le droit était aux mains de Michèle Taburno ». Aujourd'hui, le tribunal parisien reconnaît que la décision de 1995 était « un simulacre mis en place par les héritiers Vasarely [leur vrai nom] pour favoriser leurs intérêts au détriment de la fondation ». Pierre Vasarely, désigné par la justice en 2007 comme unique détenteur du droit moral de l'œuvre et légataire universel, déclare dans un communiqué que « l'heure est maintenant à la restitution des œuvres qu'appelle la courageuse, lucide et douloureuse décision qui rend justice. Restitution pour rétablir ce que la cupidité et les intérêts égoïstes ont ravi à la Fondation, aujourd'hui classée Monument Historique, et à l'idéal du plasticien français d'origine hongroise (Pécs 1906 - Paris 1997) ». Cet épilogue dans l'affaire Vasarely fait suite à la décision du tribunal de grande Instance de Paris, fin mars, d'ordonner le retour de 200 œuvres emportées aux États-Unis par Michèle Taburno après le décès de son époux en 2002. [🐦](#)

Le Festival de l'histoire de l'art se penche sur les collectionneurs

La quatrième édition du Festival de l'histoire de l'art se déroule à partir d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche soir à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Le thème de cette année, « collectionner », donnera lieu à des rencontres avec des amateurs comme Jean Bonna, ou Étienne Dumont. Les Suisses seront particulièrement à l'honneur, comme les familles Barbier-Mueller et Hahnloser, puisque la Confédération helvétique est cette année le pays invité de l'événement. 330 manifestations sont organisées parmi lesquelles conférences, tables rondes, projections, visites guidées, salon du livre d'art... [🐦](#)

Le programme complet est disponible sur : festivaldelhistoiredelart.com

Une architecture de verre récompensée par les Ateliers d'Art de France



Anne Donzé et Vincent Chagnon, *Build (dingue)*, croquis.
© Anne Donzé et Vincent Chagnon.

La deuxième édition du Prix L'œuvre de la Fondation Ateliers d'Art de France a récompensé le duo de verriers Anne Donzé et Vincent Chagnon, a annoncé le 28 mai l'organisme. Intitulé *Build (dingue)*, leur projet monumental consiste en une architecture de verre de neuf tours composées de cubes dans lesquels prennent place des scènes de la vie quotidienne. L'œuvre sera réalisée au cours des neuf prochains mois avec un soutien de la fondation de 40 000 euros, à quoi s'ajouteront 20 000 euros destinés à la communication et à la diffusion autour de l'œuvre. Celle-ci sera dévoilée au public en janvier 2015, à la galerie Collection, dans le Marais, à Paris. [🐦](#)

La ministre de la Culture remet les prix du « patrimoine pour tous »

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, a remis le 27 mai les prix du « Patrimoine pour tous » à cinq musées français. La Corderie Royale, Centre international de la mer, à Rochefort (Charente-Maritime), et le musée de plein air des Maisons comtoises, à Nancray (Doubs), recevront chacun 20 000 euros ; tandis que le musée Toulouse-Lautrec à Albi (Tarn) a reçu une mention spéciale le dotant de 10 000 euros. Dans la catégorie des établissements nationaux, le musée du Louvre et le musée de la musique, à la Cité de la musique, à Paris, ont été distingués pour leurs démarches d'excellence en matière d'accessibilité. À cette occasion, la ministre a inauguré la galerie tactile du musée du Louvre, en présence de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion. [🐦](#)